



Déclaration de Kampala sur l'incapacité et le VIH/sida

PRÉAMBULE :

Nous, participants à la deuxième réunion de la Campagne africaine sur l'incapacité et le VIH/sida – représentants d'organisations de personnes handicapées (OPH), d'organisations non gouvernementales (ONG) travaillant avec et pour les personnes ayant des incapacités, d'agences de financement et de développement de 21 pays d'Afrique et de représentants d'autres parties du monde – une rencontre parrainée par la *National Union of Disabled Persons of Uganda (NUDIPU)* (Union nationale des personnes handicapées d'Ouganda), en collaboration avec le gouvernement de l'Ouganda et avec le support de Handicap International et du Secrétariat de la Décennie africaine, à Kampala, Ouganda, du 11 au 13 mars 2008;

NOTANT le fait que l'incidence et la propagation du VIH sont disproportionnellement élevées chez les groupes qui ont été exclus socialement, culturellement et économiquement, incluant les personnes ayant des incapacités, et qui sont donc continuellement ignorés dans les programmes nationaux et internationaux en matière de VIH/sida en Afrique. Notant de plus l'importance d'intégrer les questions relatives à l'incapacité comme faisant partie intégrante des stratégies pour l'atteinte d'un développement durable;

RECONNAISSANT que les instruments nationaux, régionaux, continentaux et internationaux relatifs aux droits de la personne, tels que la Charte internationale des droits de l'Homme de l'ONU et les Traités internationaux relatifs aux droits de la personne, ont proclamé et affirmé leur accord sur le fait que tous ont droit de jouir de tous les droits et libertés inscrits dans ces instruments, sans distinction d'aucune sorte. Reconnaisant de plus les principes et les objectifs de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées 2006, de la Déclaration d'engagement de l'ONU sur le VIH/sida adoptée lors d'une session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur le VIH-sida en 2001, des Objectifs de développement du millénaire (ODM);

CONSIDÉRANT que, malgré ces divers instruments et initiatives dont plusieurs États membres des Nations Unies sont signataires, les personnes ayant des incapacités continuent à rencontrer des obstacles à leur participation en tant que membres égaux de la société et continuent à subir des violations de leurs droits partout à travers le monde, y compris en Afrique. Les personnes ayant des incapacités devraient avoir la chance d'être activement impliquées dans les processus de prise de décision relatifs aux politiques et aux programmes, y compris ceux qui les concernent directement; et l'importance de l'accessibilité à l'environnement physique, social, économique et culturel, à la santé et à l'éducation, ainsi qu'à l'information et aux communications permettant aux personnes ayant des incapacités de jouir pleinement de leurs droits et libertés fondamentales. Considérant de plus le fait que les enfants et les femmes ayant des incapacités sont souvent plus à risque, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leur domicile, de subir violence, blessure ou abus, négligence ou traitement négligent, mauvais traitement ou exploitation;

Nous faisons appel à tous les gouvernements pour qu'ils incluent l'incapacité dans toute sa diversité comme enjeu transversal dans TOUTES les stratégies de réduction de la pauvreté.

En lien avec le préambule ci-dessus :

Les gouvernements africains devraient s'assurer que :

- Les plans stratégiques nationaux en matière de VIH reconnaissent que les personnes ayant des incapacités sont vulnérables à l'impact du VIH et du sida et qu'elles sont des collaborateurs valables dans la réponse au VIH/sida, et ce à tous les niveaux y compris la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation;
- Les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation en matière de VIH/sida et les systèmes existants de surveillance de la population incluent des indicateurs spécifiques sur l'incapacité qui seront utilisés dans la planification et la programmation;
- Les Commissions/Conseils nationaux sur le VIH/sida incluent la représentation active de personnes ayant des incapacités;

- Les stratégies Information Éducation Communication (IEC) à tous les niveaux prévoient l'accès à l'IEC pour toutes les personnes ayant des incapacités intellectuelles, mentales, physiques ou sensorielles;
- Le VIH/sida est reconnu comme cause de l'incapacité.

Les spécialistes du VIH/sida et les fournisseurs de services devraient :

- Élaborer des messages et des méthodes de prévention ciblés qui soient spécifiques en termes d'incapacité, de genre, d'âge et adaptés à la langue locale et aux diversités culturelles;
- Équiper TOUS les centres de soin et de support en matière de VIH/SIDA pour qu'ils fournissent une information complète et confidentielle aux personnes ayant des incapacités intellectuelles, mentales, physiques et sensorielles;
- Offrir aux personnes ayant des incapacités des chances égales de se former et de s'impliquer dans les services de conseil et de soin (par ex. CVT, PTME, conseiller en adhérence, soins à domicile, etc.);
- Les associations de personnes vivant avec le VIH et le sida devraient reconnaître aux personnes ayant des incapacités et vivant avec le VIH et le sida le droit à « l'accès pour tous » et leur permettre une plus grande implication dans les enjeux qui les affectent.

Le portefeuille de projets relatifs au sida de l'Union africaine et *Africa AIDS Watch* devraient :

- S'assurer que leurs stratégies, leurs programmes et leurs mécanismes de suivi incluent l'incapacité dans toute sa diversité en tant qu'enjeu transversal.

ONUSIDA et les agences de l'ONU qui y participent – HCR, UNICEF, PAM, PNUD, FNUAP, UNODC, BIT, OMS et la Banque Mondiale – devraient :

- Reconnaître l'incapacité dans toute sa diversité comme enjeu transversal dans TOUTES les politiques et lignes directrices et dans TOUS les programmes en matière de VIH/sida;
- S'assurer que leurs mécanismes de suivi suivent de près l'implication des personnes ayant des incapacités dans la planification et la mise en œuvre des programmes de VIH/sida, de même qu'en tant que bénéficiaires ou récipiendaires de ces programmes.

Les bailleurs de fonds devraient :

- S'assurer que leurs critères de financement incluent à la fois l'incapacité et le VIH/sida en tant qu'enjeux transversaux;
- Fournir TOUS les documents relatifs aux opportunités de financement dans des formats qui soient accessibles aux personnes ayant divers types d'incapacités;
- S'assurer que leurs mécanismes de suivi suivent de près l'implication des personnes ayant des incapacités dans la planification et la mise en œuvre des programmes de VIH/sida, de même qu'en tant que bénéficiaires ou récipiendaires de ces programmes.

Les agences de recherche indépendantes et les institutions académiques devraient :

- Inclure l'incapacité et le VIH/sida en tant que domaine prioritaire de recherche;
- Inclure les enjeux relatifs à l'incapacité dans les protocoles de conception de programmes de recherche;
- S'assurer que les méthodologies de recherche permettent de capturer les données qui sont spécifiques à l'incapacité, au genre, à l'âge, et qu'elles soient adaptées à la langue locale et aux diversités culturelles;
- S'assurer que les personnes ayant des incapacités soient incluses comme chercheurs, et non seulement comme répondants ou sujets de recherche.

Les organisations de personnes handicapées devraient :

- Entreprendre les démarches nécessaires, via l'ONUSIDA, pour recevoir l'accréditation en tant que représentants de la société civile aux Assemblées spéciales de l'AGNU;
- Participer, via leurs gouvernements, aux rapports des pays sur le VIH/sida;
- Solliciter auprès du Groupe de travail de la société civile pour les Rencontres de haut niveau sur le VIH/sida un statut de membre et la possibilité de participer activement;
- Mettre en œuvre des mesures pour la protection et la promotion des droits, des besoins, de la confidentialité et de la dignité des personnes ayant des incapacités vivant avec le VIH/sida qui font partie de leurs membres;
- Sensibiliser leurs membres et inclure le thème du VIH/sida dans leurs programmes réguliers;
- Servir de ressource pour appuyer la réponse au VIH/sida pour les personnes ayant des incapacités et sans incapacités à tous les niveaux.